

| | |
|---------------------|--|
| Zeitschrift: | Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières |
| Herausgeber: | Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres |
| Band: | 22 (1924) |
| Heft: | 7 |
| Artikel: | Les améliorations foncières : leur application pratique actuelle |
| Autor: | Jaton, Albert |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-188531 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SCHWEIZERISCHE
Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik

ORGAN DES SCHWEIZ. GEOMETERVEREINS

REVUE TECHNIQUE SUISSE DES MENSURATIONS ET AMÉLIORATIONS FONCIÈRES
ORGANE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES GÉOMÈTRES

Redaktion: F. BAESCHLIN, Professor, Zollikon (Zürich)

Ständiger Mitarbeiter für Kulturtechnik: H. FLUCK, Dipl. Kulturingenieur, Neuchâtel, Case postale
Collaborateur attitré pour la partie en langue française: CH. ROESGEN, ingénieur-géomètre
Genève, 11, rue de l'Hôtel-de-Ville — Redaktionsschluß: Am 1. jeden Monats

Expedition, Inseraten- und Abonnements-Annahme:
BUCHDRUCKEREI WINTERTHUR VORM. G. BINKERT, WINTERTHUR

Jährlich 12 Nummern
(erscheinend am zweiten Dienstag
jeden Monats)
und 12 Inseraten-Bulletins
(erscheinend am vierten Dienstag
jeden Monats)

No. 7
des XXII. Jahrganges der
„Schweiz. Geometerzeitung“.
8. Juli 1924

Jahresabonnement Fr. 12.—
(unentgeltlich für Mitglieder)
Inserate:
50 Cts. per 1spaltige Nonp.-Zeile

Les améliorations foncières.

Leur application pratique actuelle.

(Conférence prononcée le 15 mai 1924 au Palais de Rumine
à l'occasion de la réunion des géomètres.)

Introduction. Lorsque Monsieur le Président du Comité d'organisation de ces réunions m'a demandé d'y prendre part en qualité de conférencier, j'ai été fort perplexe et j'ai hésité avant de donner une réponse affirmative.

Puis, en y réfléchissant d'un peu plus près, j'ai estimé qu'il pouvait ressortir quelque utilité de la discussion d'un sujet tout d'actualité pour notre profession.

Puisque nous appartenons tous — ou presque — à la grande famille des « *professionnels* » (par opposition à celle des « *amateurs* »); c'est donc en famille que je me propose de traiter, dans une modeste causerie, ce sujet qui nous intéresse tous de si près:

« *Les Améliorations Foncières et leur application pratique actuelle.* »

Tout d'abord, qu'entend-on par « Améliorations Foncières » ? et qu'est-ce que leur application pratique actuelle ?

En répondant à ces deux questions qui forment tout le thème de ma causerie, je n'ai certes pas la prétention de vous apprendre quelque chose de nouveau.

Il a été écrit et dit tant de choses sur ce sujet qui a donné et donne encore lieu à tant de controverses que cela peut, à première vue, paraître fort ridicule de venir encore vous entretenir de cette question durant trois quarts d'heure.

Malgré cela, et précisément pour son importance, la cause des améliorations foncières doit être, sinon défendue, tout au moins examinée dans une manifestation comme la nôtre.

Le comité d'organisation l'a d'ailleurs si bien compris qu'il a prévu *deux conférences* dans ce sens sur les 7 que comporte le programme, soit la première et la dernière.

La dernière sera traitée par M. Schwarz, ingénieur rural, chef du service des Améliorations Foncières, avec toute la compétence qu'on lui connaît.

Je vous prie donc de bien vouloir considérer la première comme une modeste introduction de la dernière qui, elle, vous apportera certainement des renseignements inédits et intéressants.

Ceci dit, j'entre immédiatement dans le cadre de mon sujet et, comme personnellement je déteste les longues et interminables causeries, j'en sortirai le plus rapidement possible, ceci pour votre plus grand bonheur... et le mien.

Améliorations Foncières. Nous ne nous arrêterons donc pas longtemps à la définition des améliorations foncières et de leur but et nous examinerons plus en détail la deuxième partie de notre tâche, soit leur application pratique actuelle.

Constatons tout d'abord que la production du sol suisse est le *quintuple* de ce qu'elle était au début du siècle passé.

Un seul et très important facteur a contribué à cette hausse: la nécessité de maintenir notre économie agricole dans une situation capable de soutenir la concurrence étrangère et de permettre à ceux qui travaillent la terre d'en vivre.

Cette nécessité n'a fait ensuite que s'accentuer lors de la grande guerre et des conséquences économiques qui en ont résulté.

Plusieurs facteurs secondaires ont contribué à cette augmentation de production et de valeur de notre sol.

Ce sont:

- 1^o *L'introduction à la culture des plantes fourragères*, lesquelles, tout en provoquant une meilleure alternance ont contribué à l'enrichissement du sol en azote.
- 2^o *Les progrès dans l'exploitation du sol*: Perfectionnement de la charrue et de toutes les autres machines agricoles.
- 3^o *Transformation du sol*: Fertilisation par les engrains chimiques et artificiels.
- 4^o *Les Améliorations Foncières*: qui sont un complément indispensable des facteurs précédents.

Le sol, le capital, et le travail, tels sont les trois facteurs de la production agricole.

Le sol, auquel on réunit aussi le *climat*, caractérise l'agriculture et la distingue de l'industrie qui n'a besoin que du *capital* et du travail.

Le cultivateur, lui, voit son action limitée par les saisons et la nature. Puisque l'industrie doit se perfectionner pour soutenir la lutte de la concurrence, l'agriculteur doit, lui aussi, pour pouvoir subsister, modifier les conditions de culture de son domaine.

But des Améliorations Foncières. Les améliorations foncières ont donc pour but d'augmenter l'aptitude productive des terres, de permettre des récoltes plus variées et plus abondantes; puis de diminuer et de rendre plus efficaces les frais annuels de production.

L'augmentation des récoltes n'est possible et avantageuse que si l'agriculteur dispose d'un sol préalablement amélioré qui assure le rendement du capital d'exploitation.

Il serait en effet, et cela plus que jamais, ruineux de vouloir cultiver des terres qui souffrent de l'humidité ou de la sécheresse, qui n'ont pas un accès facile et qui sont trop morcelées.

C'est pourquoi depuis longtemps en Suisse et en particulier dans notre canton ceux qui sont appelés à cultiver notre territoire agricole ont cherché à en améliorer le sol.

Détail des Améliorations Foncières. On désigne sous le nom *d'améliorations foncières* toutes les transformations, tous les perfectionnements qui sont susceptibles d'améliorer les conditions d'exploitation de notre sol.

Il y en a donc de plusieurs sortes différentes; mais nous ne nous occuperons aujourd'hui que des deux branches spéciales et importantes:

a) *Le remaniement parcellaire*, avec lequel fait corps la question du *réseau des chemins* à laquelle il est directement subordonné.

b) *L'assainissement*.

C'est avec intention que nous énumérons ces deux branches dans l'ordre ci-dessus, et voici pourquoi:

Les expériences et la réalisation des derniers projets exécutés ici ou là montrent que la règle générale, admise et pratiquée jusqu'à maintenant, tend à être modifiée en ce sens que l'on reconnaît que *l'assainissement au lieu de précéder le remaniement parcellaire*, peut fort bien être effectué *après ce dernier*.

Ce mode de procéder offre un certain inconvénient à cause du dérangement des chemins par les canalisations; mais ce désavantage est largement compensé par les facilités qui en résultent.

Il est en effet plus facile aux propriétaires des parcelles nouvelles et définitives de se rendre compte du besoin d'assainissement de leur propriété et le paiement des frais est beaucoup plus facilement équitable et par cela même rendu plus compréhensible.

Un autre avantage résultant de l'exécution du remaniement parcellaire *avant* l'assainissement est celui qui permet aux propriétaires d'améliorer sans retard et d'une façon très sensible leurs conditions d'exploitation en commençant par le facteur le moins coûteux et le plus facilement rentable.

Il est en effet inutile d'insister sur le coût relativement faible du remaniement parcellaire par rapport à celui de l'assainissement.

Nous nous bornerons à spécifier que, dans les circonstances actuelles, circonstances difficiles pour le cultivateur, s'il ne faut pas effectuer des dépenses utiles, peut-être, mais difficiles, sinon impossibles à renter, il ne faut pas non plus négliger la mise en œuvre d'améliorations rurales nécessaires pour la lutte économique de demain.

Projets complets. Depuis plus d'un siècle, pour ne pas remonter plus loin, de nombreux travaux ont été exécutés pour essayer d'améliorer notre sol.

Nous voulons parler des routes, des chemins, des fossés de marais et de terrains humides, des anciennes coulisses d'assainissement, etc., etc.

Le fait le plus typique caractérisant tous ces travaux est leur peu d'homogénéité et de suite.

En effet, que ce soient des améliorations foncières dues à de simples particuliers ou à des associations, on constate dans chacune d'entr'elles un embryon de conception technique, le plus souvent peu ou pas développé.

Chaque jour on refait de bons drainages dans les marais ou terrains humides assainis il y a quelques années par leur propriétaire avec le secours de ses seuls moyens.

Les intéressés, effectuant les travaux pour leur propre compte et sans s'occuper des voisins, ont dans bien des cas établi une canalisation d'assèchement avec drains; mais, pour ne pas passer sur le fonds voisin, ils ont fait aboutir le collecteur au niveau du terrain, dans quelque petit fossé-limite.

Il en est résulté, si le champ était tant soit peu en pente, un assainissement passable de la partie supérieure où les drains peuvent s'enfoncer un peu plus et, pour la partie inférieure, une humidité souvent plus considérable que si le fonds n'était pas draîné, c'est-à-dire encore plus nuisible aux cultures.

En résumé, les améliorations foncières effectuées dans ces conditions sont défectueuses et représentent pour les intéressés du temps et de l'argent dépensés en pure perte.

Pour mieux faire comprendre la chose, nous pouvons comparer notre territoire agricole au périmètre d'une grande ville dans l'intérieur de laquelle des constructions de toutes natures seraient édifiées sans aucune règle, c'est-à-dire sans plan d'ensemble ou d'extension.

Ce serait un fouillis peu pratique et même inutilisable. Le gouvernement d'une semblable cité serait impardonnable et cloué au pilori.

Nos autorités l'ont si bien compris que c'est de l'inutilité et même de l'effet nuisible de ces travaux à moitié ou mal faits qu'est née la conception de nos rénovations cadastrales actuelles.

Cette détermination montre que l'on a maintenant compris la nécessité d'un travail d'ensemble, d'un travail rationnel qui doit comprendre, sans tenir compte des difficultés présentes de morcellements ou autres, des améliorations futures basées seulement sur l'état et la nature du sol.

Exécution partielle. Avec les difficultés actuelles de main-d'œuvre, de fournitures, de prix divers, les communes peuvent-elles faire le sacrifice d'une amélioration et d'une rénovation cadastrale complète de leur territoire ?

La chose est très difficile si l'on envisage que tous les travaux nécessaires d'assainissements, dévestitures et remaniements parcellaires doivent être effectués simultanément.

C'est ainsi que, bien qu'il y ait toujours urgence à effectuer les travaux susceptibles d'augmenter le rendement de notre territoire agricole, il est fort difficile, pour une commune de situation moyenne, de transformer complètement tous ses terrains cultivables.

On peut cependant, pour que les améliorations répondent à leur but, étudier un projet d'ensemble aussi étendu que possible en ne se basant pour cela que sur des conditions de terrain (bassins hydrographiques de réception, etc.).

C'est pour cette raison que le périmètre doit toujours être étendu le plus possible, être délimité naturellement — routes, etc. — et faire abstraction complète de l'ancien état de propriété, même, cas échéant, des limites de territoire.

En procédant de cette façon, on peut étudier un avant-projet qui tienne compte de tout ce que l'on est en droit de demander à des améliorations foncières bien comprises.

Cet avant-projet d'ensemble étant étudié, on peut alors choisir dans ce grand périmètre où tout est prévu, des sections complètes d'améliorations foncières entreprises selon les moyens et les circonstances du moment.

On peut choisir par exemple la section dont le rendement est le plus urgent (marais de bon sous-sol et à proximité des habitations, parchets mal dévestis et très morcelés) et, dans ces sections, on peut encore fort bien sérier les travaux.

Avec les circonstances actuelles et la crainte — pour ne pas dire la méfiance — que manifestent maintenant la plupart de nos agriculteurs pour les améliorations foncières, nous estimons qu'il faut leur redonner la confiance qu'ils n'ont plus et que, pour ce faire, il est de toute nécessité de se borner aux travaux strictement indispensables, immédiatement rentables, et surtout de ne pas vouloir tout entreprendre simultanément.

C'est ainsi que, lorsqu'après examen détaillé et approfondi de la rentabilité possible des travaux, on est décidé à améliorer un certain secteur, on peut très bien commencer par y exécuter, sous forme de travail collectif, c'est-à-dire utile à l'ensemble, les collecteurs principaux.

Cela formerait la première partie du travail d'une section avec comptabilité et répartition des frais spéciale.

Le second travail serait l'établissement du réseau des chemins sur lequel serait ensuite greffé le remaniement parcellaire.

(A suivre.)

Fliegerphotographien für Uebersichtsplanzzwecke.

Den Teilnehmern des Vortragskurses vom März 1921 in Zürich sind gewiß noch die unvergleichlich schönen Lichtbilder der Fliegeraufnahmen von Fliegeroberleutnant Mittelholzer in wacher Erinnerung. In vereinzelten Fällen haben Grundbuchgeometer bereits bezügliche Nutzanwendungen gemacht. Im Kanton Luzern nennen wir als Erstling Emil Widmer, Uebernehmer der *Grundbuchvermessung Root*, der sich speziell für die Aufnahmen der Bäume und Baumgruppen und vielleicht noch ähnlicher Details für den Original-Uebersichtsplan der Fliegerphotographien bediente. Da dieses Vorgehen als ein wohlgelungenes bezeichnet werden kann, verdient es auch in unserer Fachschrift eine nähere Erwähnung.

Eine bezügliche Anfrage bei der Schweizerischen Luftverkehrsgesellschaft Ad Astra-Aero wurde von deren Direktion und Photoabteilung, Zürich, Dufourstr. 175, dahin beantwortet, daß von der Gemeinde Root noch keine Fliegeraufnahmen auf Lager vorliegen. Diese Aufnahmen könnten aber anlässlich eines Gelegenheitsfluges über diese Gegend erstellt werden. Der Preis für die Negative mit zwei Kopien käme für die Gemeinde Root, zirka 888 ha Fläche, auf Fr. 200.— zu stehen. Bei vorzeitiger Benützung der Aufnahmen mit speziellem Fluge Zürich-Root tritt natürlich eine Preiserhöhung ein bis auf minimal Fr. 300.— Gesamtkosten. Für den Uebersichtsplan Root mußte von der letzteren Offerte Gebrauch gemacht werden. Vorgängig der Aufnahme wurde der Gesellschaft die Siegfriedkarte der Gemeinde Root eingesandt mit der genauen Bezeichnung der zu photo-